

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2023 - 08		
Avis direct (expert délégué) Date : 19/02/2023	Objet : Dépose de nids d'Hirondelle rustique sur un site industriel à Morhange (57) - REHAU	Avis : favorable sous conditions

Contexte

REHAU Industrie SARL est une usine de transformation de polymères, qui dispose de 6 halls de production. Ces halls ont été colonisés par des Hirondelles rustiques. Le site fonctionnant en continu permettait d'ouvrir régulièrement les halls et aux animaux de passer.

Le nombre de nids crée aujourd'hui un certain nombre de contraintes pour l'entreprise : salissures et dégradation du matériel, risque de chute du personnel, potentiel risque biologique pour le personnel. De plus, le site ne fonctionne plus en continu, les halls ne sont donc plus ouverts en permanence, ce qui implique que l'accès aux nids est perturbé pour les espèces.

En 2023 la remise en peinture des sous-faces des six halls de production est prévue, incluant au préalable des opérations de nettoyage (dépoussiérage, grattage) des charpentes métalliques. Ces opérations nécessitent la dépose des nids d'Hirondelle rustique.

Dès mars 2022, l'entreprise a installé 20 nids artificiels sous l'auvent couvrant le quai d'expédition pour permettre aux hirondelles de trouver de nouveaux sites de reproduction. Sur conseil de la LPO, la position des nids sera modifiée en janvier 2023, et 20 nids supplémentaires seront installés.

La dépose des nids naturels n'est prévu qu'à partir d'octobre 2023. Toutefois, le pétitionnaire prévoit de refermer au maximum ses sites pour éviter que les individus s'installent une nouvelle fois dans les halls, et les attirer dans les nids compensatoires.

Un suivi des nids artificiels installés sera réalisé pendant 3 ans.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population d'Hirondelle rustique ?

La fermeture définitive des halls, en empêchant l'accès aux nids, va naturellement contrarier le bon accomplissement du cycle biologique de la population d'Hirondelle rustique. Celui-ci pourra cependant s'accomplir dans des conditions

satisfaisantes si des sites de nidification adaptés (conception, localisation, orientation, ...) sont proposés aux oiseaux en contrepartie.

Supports de réflexion

CERFA
dossier
plans

Analyse du CSRPN

Les mesures proposées en matière de compensation apparaissent bien adaptées et dimensionnées pour pallier les impacts sur les populations locales d'Hirondelle rustique sous réserve d'appliquer les recommandations formulées par la LPO en matière d'implantation des nids de substitution. Il est à souhaiter que les nids déjà mis en place en mars 2022 aient pu d'ores et déjà bénéficier des ajustements nécessaires. Dans la mesure du possible, il convient de faire le nécessaire pour que l'installation des nids complémentaires soient réalisée dans les meilleurs délais (avant mi-mars 2023) dans ces conditions optimales évoquées plus haut.

Enfin le suivi proposé (2023 à 2026 inclus, soit 4 saisons) doit permettre de mesurer l'efficacité des aménagements sur la population d'Hirondelle de fenêtre.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable sur ce projet de travaux sous réserve qu'ils soient accompagnés des mesures de compensation et de suivi ci-dessus.

Recommandations

Le CSRPN recommande que l'accompagnement par une structure de protection spécialisée (LPO Moselle dans le cas présent) soit prolongé pour garantir la bonne installation des nichoirs et que le suivi de leur occupation au cours du temps lui soit ensuite confié.

Alain SALVI
Expert délégué de la commission
Espèces Protégées du CSRPN Grand Est

